



Divorce, demande de renseignement sur prestation compensatoire

Par **bruceolivier**, le **28/11/2013** à **15:46**

je vais divorcer et mon épouse demande une prestation compensatoire, je gagne 2500euros par mois, elle reçoit une somme de 1500euros par mois comprenant son salaire 1000euros et 500euros de revenu allocation familiale, pension d'invalidité. Les biens ont été partagés à ma défaveur par ma volonté, elle habite une maison achetée 250000euros sans prêt il y a 3 ans et je demeure dans un appartement que j'ai acheté à la même date 210000euros faisant un emprunt de 45000euros et avec un don de ma mère pour la même somme. Nous avons 23 ans de mariage et deux enfants 19 ans et 17ans.

Mon épouse peut elle prétendre à une prestation et si oui pour quelle somme?

Merci

Par **youris**, le **28/11/2013** à **20:18**

bjr,

difficile de répondre à cette question ou le juge a un pouvoir souverain.

le principe est que la prestation est due si le divorce cause un différence de niveau de vie à l'un des époux.

si c'est le cas, le juge détermine le montant de la prestation en fonction de cette différence et selon les possibilités financières de celui à qui incombera son paiement.

cdt